

## Compte-rendu

### Assemblée générale de l'AIST

15 octobre 2008 à 15 h

**Etaient Présents ou représentés:**

Pays membres :

Congo  
Comores  
Côte d'Ivoire  
France  
Gabon  
Haïti  
Hongrie  
Liban  
Madagascar  
Maroc  
République de Centrafrique  
République de Guinée  
Sénégal  
Togo  
Tunisie  
Ukraine

Autres participants :

Cameroun  
Ghana  
Laos

L'assemblée générale s'est tenue le 15 octobre 2008 à Washington dans les locaux du FMI, à Washington

Le président, M Saïd Ibrahim, ouvre à 15H00 l'assemblée générale, remercie l'ensemble des participants et présente l'ordre du jour consacré aux points suivants :

- le rapport d'activité 2007-2008 et les perspectives 2009
- le rapport financier 2007-2008
- les modifications des statuts et du règlement intérieur
- le renouvellement du bureau exécutif
- la date et le lieu de la prochaine assemblée générale

## **I le rapport d'activité 2007-2008 et les perspectives 2009**

Le président expose le rapport d'activité 2007-2008. Le bureau exécutif s'est réuni à plusieurs reprises mettant en présence le Président de l'association et le secrétaire général, notamment pour l'organisation du séminaire.

Les actions de promotion de l'association telles que l'organisation de séminaires internationaux, l'identité visuelle et le dépliant de l'AIST ont été réalisées. Le site Web, principal vecteur de communication interne et externe, est opérationnel. Le Président fait appel aux membres pour enrichir le site. En réponse à la représentante de Guinée, il précise qu'il s'agit de contribution intellectuelle et non financière. En outre, M Ibrahim demande que des pays volontaires puissent effectuer des traductions en russe, arabe, espagnol pour que le site soit en 5 langues, celui-ci étant actuellement en français et en anglais.

Le président rappelle que le thème de l'informatisation des services du Trésor a été retenu pour le séminaire de Washington car il s'agit du sujet le plus souvent cité lors de la dernière assemblée générale. Le Lieu de Washington a été choisi pour profiter de la présence des membres de l'AIST aux journées d'automne du FMI et de la Banque Mondiale.

Pour ce qui concerne la constitution de base de données, malgré l'intérêt manifesté par les membres de l'association au cours de la précédente assemblée générale, très peu de contributions ont été transmises. A la suite de questionnement du représentant de la Centrafrique, le Président propose qu'un ou 2 membres de l'association pilote cette base de données, notamment pour y intégrer tous les textes de réforme des services du Trésor. Un regroupement par sous régions sur des problématiques similaires est envisageable. Ce point devra être prioritaire en 2009.

La Hongrie propose de communiquer des informations à l'AIST en vue de la constitution de la base de données.

Pour ce qui concerne la constitution de groupes de travail d'experts visant l'approfondissement d'un thème spécifique commun aux Trésors publics des pays membres, l'association n'a reçu ni candidature ni proposition.

Pour ce qui concerne l'élargissement de l'association, le président signale que secrétariat général a noué des contacts avec différents pays. Aujourd'hui, 18 pays sont à jour de leur cotisation auxquels il faut ajouter 2 pays qui ont cotisé ce jour (Liban, Centrafrique). Certains pays, en attente de décisions politiques, devraient finaliser leur adhésion dans les

prochaines semaines. Des invitations au séminaire ont été envoyées à de nombreux pays non membres de l'Association (pays d'Europe centrale, de la CEI, de l'Asie du sud-est, d'Amérique latine). Les organisations internationales telles que le FMI, l'OCDE, la Banque Mondiale, sont en contact avec l'association afin de constituer les bases d'un partenariat.

Le représentant du Congo félicite le bureau exécutif et le secrétariat général pour la qualité des documents présentés. Il souhaite vivement l'élargissement de l'association et s'interroge sur la stratégie à suivre.

M Ibrahimji ajoute que l'association est jeune et qu'elle va poursuivre ses actions de promotion auprès des pays.

## **II Le rapport financier 2007-2008**

Le secrétaire général présente le rapport financier qui a été transmis aux membres de l'association à jour de leur cotisation 2007/2008. Il expose le rapport du commissaire aux comptes qui, après avoir procédé au rapprochement entre les pièces justificatives et les enregistrements comptables, constate la bonne tenue, l'exactitude et la sincérité des comptes.

M Ibrahimji précise que le séminaire est neutre financièrement pour l'association grâce à l'aide des sponsors et du FMI qui a mis gracieusement les locaux à disposition de l'AIST.

La résolution 1 relative à l'approbation des comptes et la résolution 2 relative à l'affectation du résultat aux réserves sont approuvées à l'unanimité.

## **III Les modifications des statuts et du règlement intérieur**

Le président ouvre le débat sur les modifications proposées en rappelant le contexte et les objectifs poursuivis. Il s'agit d'élargir la composition du bureau exécutif pour accompagner l'élargissement quantitatif et géographique des membres de l'association.

Tous les membres approuvent au fond les propositions présentées qui devraient permettre d'adapter et de préparer les structures de gouvernance de l'association à l'accueil de nouveaux membres, venus d'espaces géographiques différents.

Après discussion sur l'intérêt de fixer les modalités précises des réunions du bureau exécutif dans le règlement intérieur, la résolution 3, relative à la modification des articles 13 et 14 des statuts et de l'article 15 du règlement intérieur, est adoptée à l'unanimité.

#### **IV le renouvellement du bureau exécutif**

En introduction, M Ibrahimï rappelle que les actions de l'association reposent sur le volontariat de ses membres. Pour faire vivre l'association, il faut lui consacrer du temps. Faire acte de candidature suppose de contribuer aux actions de l'association avec un minimum d'engagement.

M Ibrahimï est, à l'unanimité, réélu président de l'association.

Cinq pays font acte de candidature pour les 5 postes de vice présidence. Les candidatures du Ghana et de l'Ukraine sont saluées comme des marques tangibles d'ouverture et d'élargissement de l'association.

A l'unanimité, sont élus ou réélus aux vice-présidences les pays suivants (ordre alphabétique): France, Ghana, Liban, Madagascar, Ukraine.

#### **V la date et le lieu de la prochaine assemblée générale**

La France propose sa candidature pour la tenue de la prochaine assemblée générale à Paris à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre ou au début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 en tenant compte du calendrier des réunions annuelles du FMI et de la banque mondiale.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

M Ibrahimï propose que les membres de l'association transmettent des propositions de thèmes d'étude dans les prochaines semaines. Ce point sera ainsi à l'ordre du jour de la prochaine réunion du bureau exécutif au cours de laquelle seront arrêtés le thème et la date du prochain séminaire

Le président remercie les participants et clôt l'assemblée générale à 17H00.

**RESOLUTIONS VOTEES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SERVICES DU TRESOR (AIST),  
TENUE A WASHINGTON LE 15 OCTOBRE 2008**

**Résolution n°1 :**

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2007-2008 tels que présentés dans le rapport financier.

**Résolution n°2 :**

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats de l'exercice 2007-2008 aux réserves pour un montant de 18.718,07 euros.

**Résolution n°3 :**

**Modification de l'article 13 des statuts, 1<sup>er</sup> paragraphe**

Le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 13 des statuts est rédigé ainsi :

Le Bureau exécutif est composé du Président et de 5 vice-Présidents. Les vice-Présidents sont élus pour 2 ans par l'assemblée générale et rééligibles une fois. La composition du bureau exécutif devra, autant que possible, refléter la diversité géographique des membres de l'association.

**Modification de l'article 14 des statuts**

L'article 14 des statuts est rédigé ainsi :

Le bureau se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président. Il prend des décisions à la majorité des voix.

**Modification de l'article 15 du règlement intérieur**

L'article 15 du règlement intérieur est rédigé ainsi :

Le Bureau exécutif est chargé d'arrêter l'ordre du jour définitif de l'Assemblée Générale. Il statue sur toute demande d'inscription de question supplémentaire.

Le bureau exécutif se réunit dans les conditions fixées à l'article 14 des statuts. Les réunions ont lieu le dernier vendredi de janvier et le premier lundi de juin, dans un lieu fixé lors de la réunion précédente. Les réunions du bureau exécutif peuvent valablement se tenir sous forme de visioconférence.